

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 2 MARS 2022**

Nombre en exercice : 31
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 29

Convocation du 22.02.2022
Affichage du 22.02.2022

L'an deux mille vingt-deux, le deux mars, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de Longny-les-Villages suite à la convocation du 22.02.2022, affichée le 22 février 2022.

Etaient présents : M BAILLIF Christian, M BOUTTIER Jean-Jacques, M BLOTTIERE Philippe, Mme BRAULT Roselyne, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, Mme EDOU Bernadette, Mme FEUGUEUR Stéphanie, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POULAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, Mme SAUVANEIX Alexandra, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excuses : M ANQUETIL Dominique (donne pouvoir à Mme POULAIN Francine), M DESCHAMPS Michel, M DUGUET Christian (donne pouvoir à Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie), Mme ENCELIN Elyane (donne pouvoir à M COUDRAY Pascal), M GUILLET Denis (donne pouvoir à M COUDRAY Pascal), M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M LE SECQ Emmanuel), Mme LEROY Céline (donne pouvoir à Mme BRAULT Roselyne), Mme ROYER-BERGER Frédérique.

Assistait également : M. GRANGE Denis DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur Pascal COUDRAY est désigné secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2022.03.066

AVENANT A LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE LONGNY LES VILLAGE – AMENAGEMENT DE LA RUE ABBE BRIONNE

Monsieur le Président rappelle les termes de la délibération 2019.09.232 et de la convention correspondante.

Monsieur le Président rappelle les termes de la délibération 2020.02.52 et de l'avenant 1 à la convention.

Monsieur le Président indique qu'il y a lieu de prendre un avenant 2 à cette convention pour fixer le montant définitif de la participation de Longny-les-Villages.

Après réalisation, le montant des dépenses pour ces travaux est fixé à 239 652.12 € TTC.

Il y a donc lieu de revoir le plan de financement de cette opération d'un montant total de 239 652.12 € TTC comme suit :

- FCTVA	39 312.53 €
- FAL	12 000 €
- Part CDC	94 169.80 €
- Commune Longny les Villages	94 161.79 €



Il est demandé aux membres du Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à établir et à signer l'avenant 2 à la Convention de participation financière pour les travaux d'aménagement de la rue Abbé Brionne à Longny au Perche.

Les membres du Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'ACCEPTER le nouveau plan de financement,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à établir et à signer l'avenant 2 à la convention de participation financière pour les travaux d'aménagement de la rue Abbé Brionne à Longny au Perche.

Pour extrait certifié conforme

**Pour le Président empêché,
Le Vice-Président
Franck POIRIER**

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
Et publication du*

